REPUBLIQUE FRANÇAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

PREFECTURE - LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
17 FEV. 2021

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'administration

Séance du 3 février 2021

Membres en exercice : 22
Présents : 18
Procuration : 0
Nombre de votants : 18
Votes pour : 18
Vote contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 19 janvier 2021

DELIBERATION N° 2021-19

Modification du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la construction du centre d'incendie et de secours de Monistrol-sur-Loire

L'an deux mille vingt et un, le 3 février, à 10 h 00, le Conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire s'est réuni, en application des articles L 1424-27 et L 1424-28 du code général des collectivités territoriales sur convocation et sous la présidence de M. Jean-Pierre MARCON, Président du conseil d'administration.

Etaient présents :

Membre de plein droit

Mme Suzanne FOUCAN, Directrice des Services du Cabinet du Préfet de la Haute-Loire.

Membres élus avec voix délibérative

Titulaires :

Mmes Nicole CHASSIN, Sophie COURTINE, Christiane MOSNIER, Blandine PRORIOL, Brigitte RENAUD, Christelle VALANTIN, MM François BERGER, Michel BERGOUGNOUX, Yves BRAYE, Michel BRUN, Michel CHAPUIS, Philippe DELABRE, André FERRET, Jean-Pierre MARCON, Pierre LIOGIER, Guy PEYRARD, Jean-Louis REYNAUD, Jean-Paul VIGOUROUX ;

Suppléants : /

Excusés : Mmes Marie-Christine EGLY, Laure VILLARD, MM Raymond ABRIAL, Bruno MARCON, Jean-Paul LYONNET, Jean-Luc VACHELARD.

Membres de droit avec voix consultative

Titulaires : Colonel Christophe GLASIAN, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours – Médecin-Commandant Hélène JURY, Médecin-chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours – Capitaine Jean PESTRE, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers – Capitaine Patrick FERRAND, représentant les officiers de sapeurs-pompiers volontaires – Adjudant-chef Damien CHAPUIS, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers – Adjudant-chef Richard CONCHON – M. Laurent FAURE, Fonctionnaire territorial n'ayant pas la qualité de SPP ;

Suppléant : /

Excusés : Capitaine Stéphane PONS, représentant les officiers de sapeurs-pompiers professionnels – Lieutenant 1ère classe Pierre CHAUSSE.

Assistaient également à la séance : Colonelle Laetitia DIDIER, Directrice Départementale Adjointe – Mme Elise MARSAY-DENOUS, Chef du groupement « Finances et Commande publique », Mme ADAM Aurélie, Assistante du groupement « Finances et Commande publique », M. Patrice ARNAUD Payeur Départemental.

Acte soumis à transmission à M. le PRÉFET, accusé de réception :

DELIBERATION N° 2021-19 : Modification du montant de l'autorisation de programme et des crédits de paiement pour la construction du centre d'incendie et de secours de Monistrol-sur-Loire

Les articles L 3312-4 et R 3312-3 du code général des collectivités territoriales disposent que les dotations affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) relatifs notamment aux opérations à caractère pluriannuel.

Par délibération du 13 décembre 2017, le conseil d'administration du SDIS 43 a adopté le principe du recours au vote d'une autorisation de programme et de crédits de paiement pour la gestion pluriannuelle des travaux pour le futur centre d'incendie et de secours de Monistrol-sur-Loire.

En effet, il s'avère nécessaire d'ajuster des crédits de paiement. Aussi, il est proposé au conseil d'administration de modifier l'Autorisation de programme et les crédits de paiements conformément aux éléments de synthèse suivants :

Mandaté 2019 et <	13 061.60 €
Montant CP 2020	301 100.00 €
Montant AP mis à jour en 2020	2 382 412.60 €
RAR 2019	0.00 €
Total budgété 2020	301 100.00 €
Mandaté 2020	70 802.37 €
RAR 2020	0.00 €
Besoin 2021 (= CP 2021)	**2 297 448.63 €**
Montant AP mis à jour en 2021	**2 382 412.60 €**

Après avoir entendu l'exposé, le conseil d'administration, à l'unanimité autorise la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiement concernant la construction du centre d'incendie et de secours de Monistrol-sur-Loire.

PREFECTURE DE LA HAUTE-LOIRE
COURRIER
17 FEV. 2021

POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA HAUTE-LOIRE

JEAN-PIERRE MARCON

Service Départemental d'Incendie et de Secours
HAUTE - LOIRE